



L'étude sur le salaire des orthoptistes employé(e)s de cabinets d'ophtalmologie a été élaborée grâce aux réponses de plus de 230 orthoptistes.

Parmi les participant(e)s, 31,1% des orthoptistes avaient répondu à l'étude précédente d'Avril 2013. Le taux des nouvelles participations est donc de 68.9%

L'étude comprend 86.2% d'orthoptistes de sexe féminin et 13.8% d'orthoptiste de sexe masculin.

Il y a 19 régions métropolitaines (sur 22) qui sont représentées ainsi que 2 régions d'outremer (Guadeloupe et Réunion).

Secteur d'activité :

- 57,3% des orthoptistes sont employé(e)s par des ophtalmologistes exerçant strictement en secteur 2
- 25.9% des orthoptistes sont employé(e)s par des ophtalmologistes exerçant strictement en secteur 1
- 0.9% des orthoptistes sont employé(e)s par des ophtalmologistes déconventionnés
- 15.9% des orthoptistes sont employé(e)s par ophtalmologistes qui travaillent en secteur 1 et/ou 2, et/ou en déconventionné

Sur les 50 taux les plus bas on retrouve 33 orthoptistes exerçant en secteur 2. Et sur les 50 taux les plus hauts on retrouve 41 orthoptistes en secteur 2.

Le plus haut et le plus bas taux relevé exercent tous deux en secteur 1.

Le secteur d'activité de l'employeur n'a donc pas d'incidence sur le taux de rémunération de l'orthoptiste.

Activités professionnelles

- 6 % ne font que de l'aide à la consultation
- 3.4% ne font que de l'exploration fonctionnelle
- 1.3 % ne font de l'orthoptie (bilans et/ou rééducations) mais sont payés par les ophtalmologistes

Activités mixtes :

- 53% ne font que de l'aide à la consultation, de l'exploration fonctionnelle
- 34.9 % ne font que de l'aide à la consultation, de l'exploration fonctionnelle et de l'orthoptie

- 0.7% ne font que de l'aide à la consultation, de l'exploration fonctionnelle
- 0.7% de l'exploration fonctionnelle et de l'orthoptie

Aussi étonnant qu'il soit, il n'existe pas non plus de différence statistiquement significative concernant le taux horaire moyen et les diverses activités des orthoptistes au sein des cabinets d'ophtalmologie

Le taux horaire moyen de rémunération brut :

Le taux horaire moyen globale est de 17,01 € brut soit 13.10 net. Pour un contrat de 35h /semaine, le salaire moyen serait de 2381.4 € brut, soit 1833 € net.

Pour mémoire, en 2013, il était de 16,85 € brut soit 12,97 € net. Soit une augmentation de 0.94% en 2 ans. Sur la même période, l'inflation en France a été de 1,4%...

Le taux horaire varie entre 11 € à 43.93 € bruts, soit 8,47€ à 33.83€ net.

Le taux horaire brut moyen des orthoptistes femmes est de 16.98€ et celui des hommes orthoptistes est de 17.05€.

La médiane de cette série statistique est à 16.06€ brut soit 12.37 net (2248.4 € brut ou 1731.27 € net pour un contrat de 35h par semaine).

En 2013, la médiane était à 15,81€ brut soit 12,17€ net (2213,4€ brut ou 1703,8€ net pour 35 heures par semaine).

La médiane correspond à la valeur de la série telle que 50% des valeurs lui sont inférieures et 50% des valeurs lui sont supérieures. Plus communément, la médiane est la valeur qui se situe au milieu de cette série.

Taux horaire brut par région :

Les chiffres de 2013 sont notés entre parenthèses

Les régions métropolitaines :

- **Alsace :** 14,70€ (16,34€)
- **Aquitaine :** 15,34€ (14,33€)
- **Auvergne :** 16,17€ (15,58€)
- **Basse Normandie :** 23,54€ (18,56€)
- **Bourgogne :** 16,00€ (17,55€)
- **Bretagne :** 17,81 € (18,54€)
- **Centre :** 13,91€ (12,64€)
- **Champagne – Ardennes :** 17,14€ (18,03€)
- **Franche Comté :** 13,04€ (14,64€)
- **Ile de France :** 21,57€ (21,43€)
- **Languedoc Roussillon :** 15,08€ (14,08€)
- **Lorraine :** 14,80€ (14,61€)
- **Midi – Pyrénées :** 15,27€ (14,85€)

- **Nord Pas de Calais** : 17,76€ (16,52€)
- **Pays de la Loire** : 15,74€ (16,37€)
- **Picardie** : 15,90€ (16,20€)
- **Poitou Charentes** : 13,42 € (17,79€)
- **Provence Alpes Côte d'Azur** : 16,90€ (16,84€)
- **Rhône Alpes** : 16,92€ (14,51€)

A noter que sur les 19 régions métropolitaines étudiées, 8 voient les revenus des orthoptistes salariés baisser entre les deux études ! La faible croissance du revenu moyen brut constaté semble être le fait de quelques rares régions comme la Basse Normandie, Languedoc Roussillon ou Rhône Alpes.

Les régions Outre-Mer :

- **Guadeloupe** : 18,56€
- **La Réunion** : 16,87€

Il n'y a pas de données suffisamment significatives (une seule participation à chaque fois) pour la Corse, le Limousin, la Loire-Atlantique, La Martinique. Je n'ai obtenu aucune information pour la Guyane, la Polynésie Française et la Nouvelle Calédonie.

Rémunération et ancienneté :

Les 50 orthoptistes les mieux payé(e)s (entre 19.33€ et 43.93€ bruts de l'heure) ont en moyenne 55 mois d'ancienneté dans le poste alors que les 50 orthoptistes les moins bien payé(e)s (entre 11 et 14.34 € brut de l'heure) ont en moyenne 65 mois d'ancienneté dans le poste.

L'ancienneté dans le poste ne semble pas beaucoup justifier le taux de rémunération.

Avantages salariales :

Sur le plan national, 47.41% d'entre nous bénéficient d'au moins un avantage financier en dehors de son salaire mensuel : primes, troisième mois, plan épargne entreprise, chèque cadeau, chèque vacances, tickets restaurants, ou encore remboursement des transports (remboursement de la carte de transport ou des frais kilométriques). Les avantages sont majoritairement cumulés mais sans tendance particulière.

- 29,3% des personnes ont une prime réparti ou non sur l'année : prime de mérite, prime de fin d'année, prime de vacances, prime d'assiduité qui dépend du taux d'absentéisme, prime par rapport aux bénéficiaires du cabinet, prime aux % des actes orthoptiques réalisés
- 11.64% travaillent dans un cabinet qui a mis en place un plan épargne salariale pour ses employés
- 11.21% perçoivent un 13^{ème} mois
- 3.45% sont en partie remboursé(e)s de leur frais de transport

- 2.59 % reçoivent des tickets restaurants
- 1.3% de personnes bénéficient de chèques cadeaux, 0.7% de chèques vacances et 0.43% de chèque emploi service

Ces avantages ne dépendent pas du salaire de base.

Pour les 50 orthoptistes les moins bien payé(e)s (entre 11 et 14.34 € brut de l'heure), la moitié des personnes bénéficient d'un avantage financier autre que leurs salaires. Sur les 50 orthoptistes les mieux payé(e)s (entre 19.33€ et 43.93€ bruts de l'heure, 44% des personnes ont aussi un avantage financier.

Ces avantages ne sont pas de liés l'activité au sein du cabinet.

Pour chaque région, il n'y a eu pas de tendance significative entre la diversité de travail de l'orthoptiste et l'obtention d'un quelconque avantage.

Ces avantages ne sont pas attribués en fonction de l'ancienneté sur le poste.

Pour les 50 orthoptistes qui ont le moins d'ancienneté sur leurs postes, 52% ont un avantage salarial. Pour les 50 orthoptistes qui ont le plus d'ancienneté, 46% d'entre eux ont aussi un avantage salarial.

Remerciements :

Merci à toutes les personnes participantes qui ont permis de d'élaborer cette étude.

Merci aux administrateurs du forum 2 yeux qui ont autorisé la publication du questionnaire qui a servi à collecter les données nécessaires.

Merci à Benoit Rousseau d'avoir guidée, encadrée et soutenue cette étude.

Imane Ahrour, Orthoptiste

Groupe « 2Yeux » : <http://www.facebook.com/groups/150649348343160/>

La version PDF de ce texte est téléchargeable ici : <http://orthoptie.net/documents/revenu2015.pdf>

*

* *